

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 Septembre 2017

Date de convocation : 19 septembre 2017

Présents : Mmes-Mrs BOUVET Chantal, ANDRE Patrick, PANO Jeanine, MONTAGNE Jean-Michel, BLAISE Frédéric, LIONNETON Eric, PONSONNET Olivier, CHABALLIER Aurélie, LEGRAND Marielle, MONTAGNE Roland, GAILLARD Jimmy, BUSCHE Chantal.

Pouvoirs : M.MAISONNEUVE-POUZOL Franck à M.ANDRE Patrick, M.DELHOME Gabriel à Mme BUSCHE Chantal

La séance est ouverte à 20h40

Secrétaire de séance : Jeanine PANO

Approbation du dernier compte rendu.

Une délibération est rajoutée à l'ordre du jour pour le versement d'une subvention au sou des Ecoles.

ECOLE DE MUSIQUE : INFORMATION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu en recommandé le 5 septembre 2017, de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes au sujet du non paiement de l'adhésion au syndicat mixte de l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche.

ECOLE DE MUSIQUE : DEMANDE DE RETRAIT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Crozes Hermitage est adhérente du Syndicat Mixte de l'école départementale de musique et danse de l'Ardèche depuis le 18 décembre 2001.

A ce jour, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a eu une très forte augmentation depuis l'année 2013.

A savoir en 2012 la commune de Crozes Hermitage a payé la somme de 590 € et depuis 2013 doit s'acquitter de la somme de 3 803,31 € pour le même nombre d'élèves.

Le Conseil Municipal décide de refuser de payer une telle somme et décide de résilier l'adhésion auprès du Syndicat Mixte de l'école départementale de musique et danse de l'Ardèche

ARCHE AGGLO : CONVENTION SITE DE PIERRE-AIGUILLE

Madame Le Maire expose au conseil municipal que le site de Pierre Aiguille est répertorié dans l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du Département de la Drôme pour sa richesse écologique (faune, flore, pelouses sèches...). 71 hectares

Afin de garantir la protection et la valorisation du site sur le long terme, Madame le Maire propose de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le secteur de la commune de Crozes- Hermitage dénommé comme suit : Pierre Aiguille.

Une fois la zone de préemption mise en place, elle donnera au département de la Drôme, puis à la commune, un droit de préemption sur les terrains concernés après étude au cas par cas.

Accord du Conseil Municipal

SYNDICAT DES EAUX DE LA VEAUNE : ADHESION DE LA COMMUNE DE PONSAS

Mme le Maire demande de reporter la délibération au prochain conseil municipal.

Accord du Conseil Municipal.

SUBVENTION AU SOU DES ECOLE

Mme le Maire propose de verser la subvention refusée par le comité des Fêtes à l'association « le Sou des Ecoles » d'un montant de 130 €.

Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Formation ANPAA conduites à risques et problématiques adolescentes : les mardis 3 et 17 octobre 2017
 - Chantal BOUVET et Patrick ANDRE
- La société de chasse demande un bout de terrain communal.
- Problème de distribution du courrier dans le lotissement « les Pinets ».
- Les travaux de voirie pour les ralentisseurs commenceront fin octobre.
- Nouvelle association par Mme Claudette MORFIN (travaux manuels, tissage, crochet, tricot etc....)

La séance est levée à 22h